

Convocation bureau du délégué du procureur sans reconnaissance de

Par listirul, le 17/05/2016 à 10:59

Bonjour

Peux ton être convoqué devant le bureau du délégué du procureur après une convocation au commissariat alors que l'on a pas reconnu les fait et que aucune preuve n a été apporté. Est ce que signe la convocation au commissariat pour certifie soit disant la bonne réception pourrai être considéré comme des faux aveux

Par morobar, le 17/05/2016 à 19:45

Bjr,

[citation]pour certifie soit disant la bonne réception [/citation]

Lorsque vous signez au facteur le récépissé postal, vous ne reconnaissez rien du contenu de la LR, mais accusez réception.

Alors il n'y a pas de "soit-disant" qui tienne, si vous avez signé l'accusé de remise d'une convocation devant le procureur.